

Projet Kruger d'éoliennes à St-Paul-de-Montminy

30 juin 2025

Les éoliennes de la démesure

Je suis pour l'énergie produite avec les éoliennes.

Pas n'importe où, pas n'importe comment.

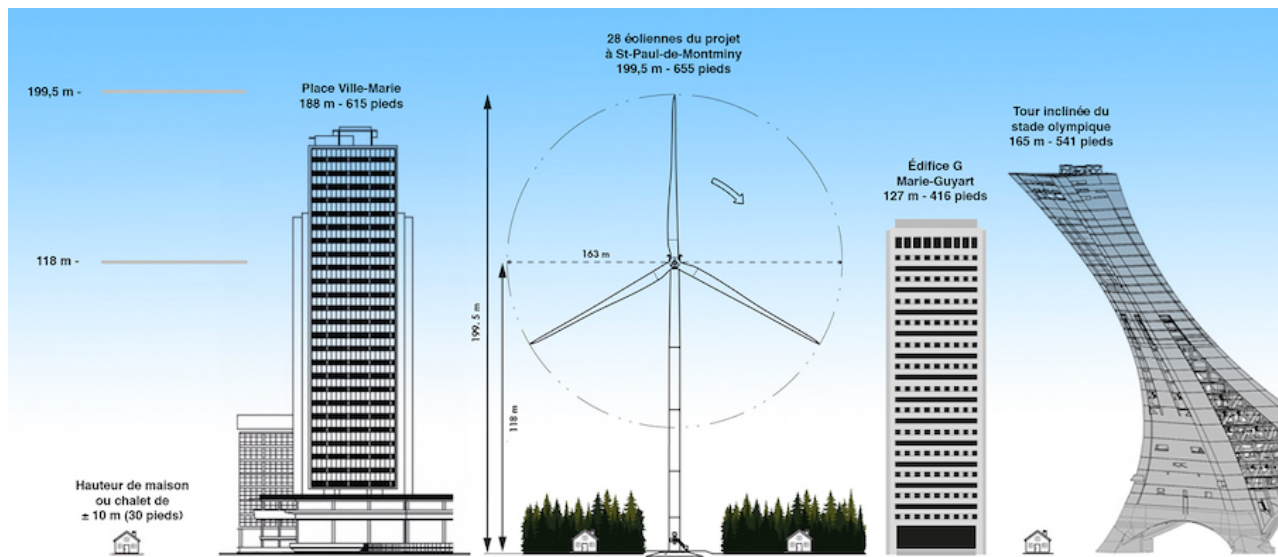
Voilà que la compagnie Kruger nous arrive avec un projet avec des pylônes et pales tellement gigantesques, les plus hautes au Québec en fait, que le doute et l'inquiétude se sont rapidement installés, avec raison.

Depuis des siècles, des millénaires en fait, ce paysage montagneux qui est le nôtre, pas le leur, a bénéficié d'une intégrité que seules les coupes forestières ont pu en changer l'aspect temporairement, le temps que la repousse se fasse. Pas même un incendie n'est venu bouleverser cette harmonie que la nature nous a léguée et que nous tentons de respecter au meilleur de notre volonté.

Il semble qu'il faudra dire «désormais», car ce que la cie Kruger veut réaliser rompra à tout jamais ce paysage qui nous est si cher, je parle en mon nom et pour les résidents et villégiateurs concernés par ce projet dont les proportions en hauteur et en impacts ne s'harmoniseront jamais avec cet environnement si longtemps préservé.

Il est désolant de constater que la municipalité et la MRC laissent aller ainsi ce patrimoine naturel inestimable pour se laisser séduire par des perspectives financières sans défendre l'intérêt de leurs citoyens qui, pour plusieurs, sont établis de génération en génération sur ce territoire depuis le 19^e siècle et peut-être même au-delà.

Cette démesure que la plupart des gens ont peine à s'imaginer malgré les simulations visuelles (un peu trop belles et idéalisées...) qui nous ont été présentées mais dont l'illustration ci-dessous donne un regard moins bucolique quant à l'énormité et à la disproportion par rapport au milieu humanisé.

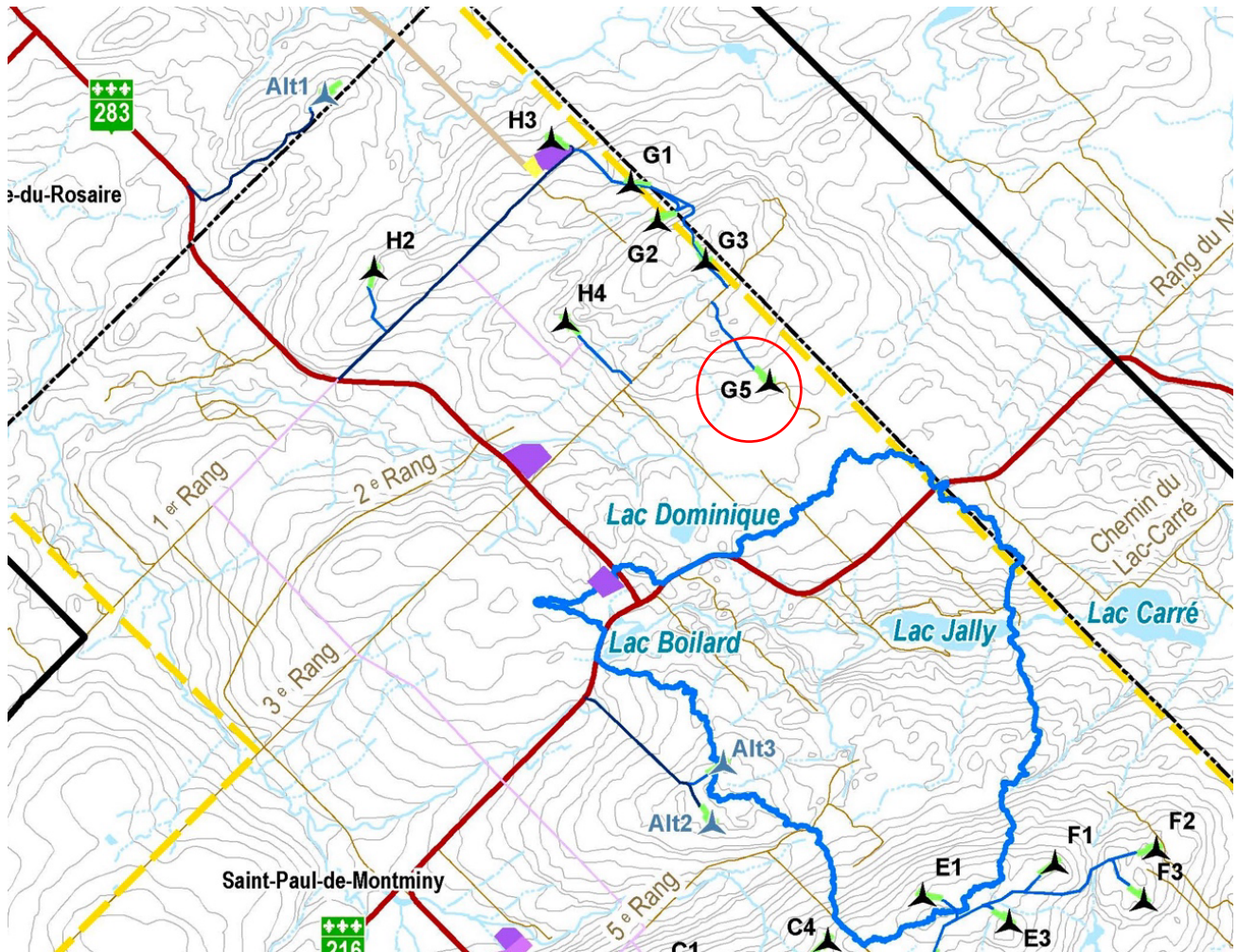


Réalisation : Association pour la protection de l'environnement du lac Jally (ape-lacjally.com)

Quand on parle de gigantisme et de disproportion des éoliennes du projet Kruger... en voilà une démonstration assez éloquente. C'est bel et bien Place Ville-Marie à gauche de l'éolienne... et c'est bien l'édifice Marie-Guyart (Complexe G) à droite.

Quelques points importants méritent aussi d'être étudiés et considérés attentivement, outre ceux qui ont été soulevés lors de la rencontre du BAPE, les 10 et 11 juin dernier :

1) Prenons la tour G5 (encerclée en rouge).



La tour G5 respecte-t-elle la distance minimale prévue avec toutes les résidences implantées le long de cette portion de la route 216?

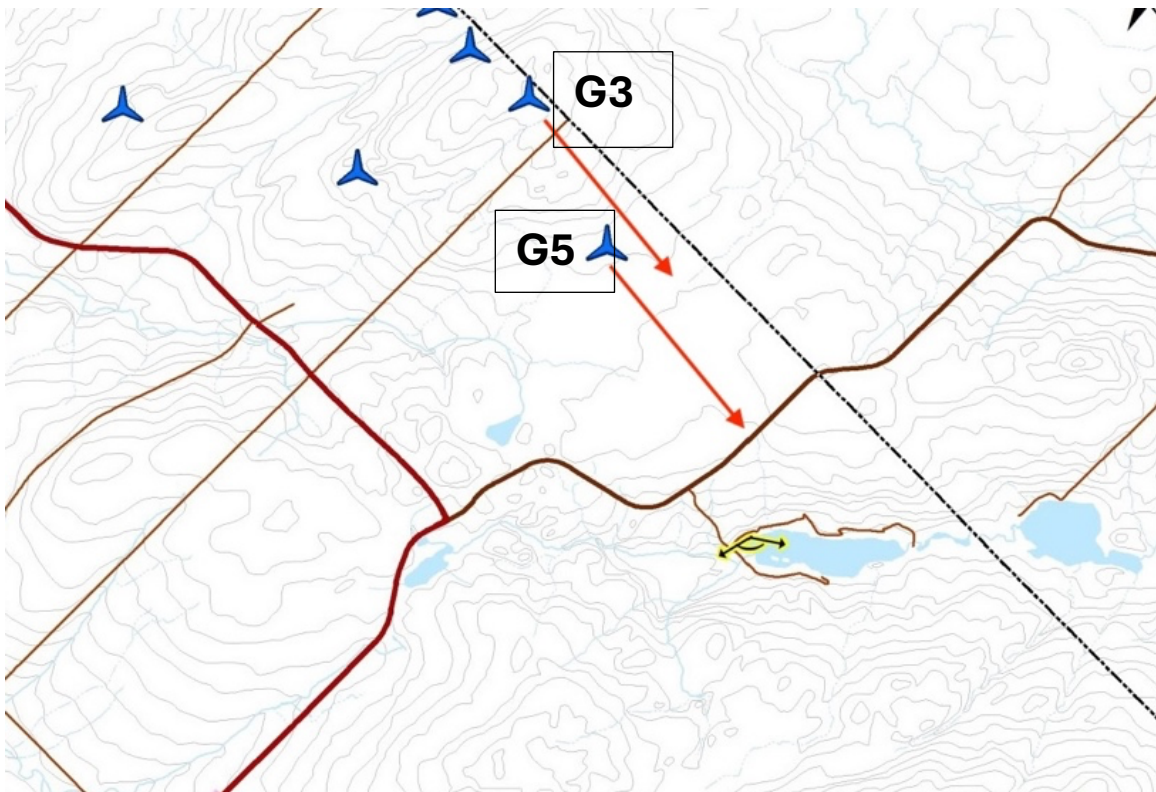
Avec raison et inquiétude, on s'est beaucoup attardés aux tours qui encercleront le sud du lac Jally mais cette même tour G5, de même que la G3 et autres sont situées sur une pente versante vers le lac Jally. La carte topographique le démontre assez clairement. Il semble évident que le dégagement forestier et les bases de béton occasionneront un afflux important de résidus et sédiments directement vers le lac Jally et la décharge du lac Carré.

Nous n'avons pas eu de réponse à cela.

Cependant nous savons que des travaux bien mineurs, si on les compare au chantier énorme des éoliennes, ont été (mal) faits sur un lot en bordure de la 216 et le simple débordement occasionné par des pluies a amené une telle quantité de sédiments que l'eau du lac en a été sérieusement affectée et des résidus sont encore en dépôt... deux ans après. Comprenez que l'ampleur des travaux sur ce territoire risquent de provoquer un tort irréparable sur ce milieu fragile que nous tentons de protéger depuis 45 ans avec l'Association de protection de l'environnement du lac Jally que nous avons créée.

Par conséquent, nous posons la question suivante :

La tour G5 (et celles environnantes) sont-elles une menace de déversements vers les lacs Jally et Carré? La topographie des lieux justifie pleinement ce questionnement.



Autre considération majeure : l'impact visuel nocturne.

La question de l'éclairage sur les tours a été rapidement évacuée. «C'est NavCan et Transport Canada qui va gérer ça». Minute! Il y a une différence entre cause et effet non?

Le BAPE, qui doit se soucier de tous les types d'impacts, devrait considérer qu'en plus du paysage « ravi » par la démesure du projet, l'éclairage de nuit aura aussi un aspect que nous aurons à subir, avec l'immense regret de ne plus voir un ciel sans nuisance de pollution nocturne. Encore une fois, à tout jamais.

Maintenant, imaginons un peu la chose : 28 éoliennes qui seront garnies de feux rouges... et clignotants en bonus! Pas seulement 28 « flash », car la hauteur excessive des tours imposera fort probablement un deuxième «set» de feux clignotants à mi-hauteur. Faites le calcul : potentiellement 56 ou 84 feux clignotants sur fond de beau ciel noir. Ce n'est pas un impact majeur ça? Même si on sait qu'on ne verra pas toutes les tours d'un seul coup d'œil, c'est certain que le clignotement continu sera une nuisance toute aussi perpétuelle, quel gâchis encore là à des kilomètres à la ronde.

Qui nous dira précisément ce que sera cet éclairage, utile et obligatoire pour certains, et si nuisible pour d'autres?

Les impacts et nuisances de l'éclairage sont-ils considérés et mesurés dans la réalisation du projet Kruger?

On dédommage l'aspect territorial mais la destruction de l'intégrité du paysage nocturne et diurne ne devrait-il pas l'être aussi pour ceux qui auront à subir ces tours à leurs yeux à chaque heure du jour?

Il est décevant de constater que plusieurs de ceux qui recevront des compensations sont bien souvent hors du territoire et n'ont guère de soucis sur les impacts provoqués... C'est une faiblesse majeure du processus d'implantation que savent très bien utiliser les instigateurs de projets d'éoliennes.

L'acceptabilité sociale... Ah oui?

Il est navrant de constater qu'une feuille réponse discrètement placée sur une table lors d'une réunion de consultation au printemps dernier a servi de base pour nous parler d'accessibilité sociale... Permettez-nous d'avoir une solide réserve.

C'est bien évident que les personnes non impactées diront oui à recevoir de l'argent par le biais de leur petite municipalité qui, malgré leur bonne volonté, a peine à boucler leur budget d'opération. Ce n'est pas pour rien que Kruger a su détecter un terrain propice à donner des faveurs à des municipalités et MRC en mal de financement et de surcroît avec un réseau routier apte à transporter tout le lourd équipement requis. Au fait, s'engagent-ils à remettre les routes 283 et 216 en bon état?

Il est aussi évident que des propriétaires non-résidents apprécieront la redevance qui leur est généreusement offerte, mais qu'en est-il des personnes impactées dans un milieu choisi et préservé pour son intégrité et ses qualités ? Bof!

Tous les résidents des lacs concernés par ce projet ne l'acceptent pas parce qu'il est **totalelement disproportionné par rapport au milieu naturel et humanisé, et potentiellement nuisible à bien des égards**. Personne de ces lieux n'est contre les éoliennes ni les mesures énergétiques éco-responsables, nous en avons contre la dévastation de l'intégrité du paysage et de ses effets trop peu connus dont nous serons les principaux à subir les effets négatifs.

Nous avons l'impression que le sacrifice imposé par l'implantation de ces tours gigantesques nous reviendra en plus de l'encerclement dans lequel ils captent tous les angles du paysage tandis que les bénéfices seront pour ceux qui ne verront pas ces monstres une fois leur boulot parachevé.

En espérant une réponse satisfaisante à nos interrogations, nous demeurons attentifs et vigilants à l'évolution, la transformation, ou le rejet de ce projet totalement démesuré et disproportionné par rapport à son environnement... et ses citoyens résidents.

Jean-René Caron

Résident de St-Paul-de-Montminy, établi sur les terres de nos ancêtres qui s'y sont installés au 19^e siècle.